

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NEVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue L.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Constitutionnel* publie une longue correspon-
dance particulière de Calcutta, 24 juillet; en voici
les seuls passages intéressants :

« La prétendue motinerie, pour parler le lan-
gage adopté par la presse anglaise, est en réalité,
une révolution fomentée dans toute l'Inde par les
rois détrônés et par les princes musulmans dépos-
sédés. D'où provient cette révolution? Faut-il l'at-
tribuer aux cartouches graissées et au seul mécon-
tentement des cipayes. Ce serait là une erreur. Les
causes véritables en sont plus nombreuses, et ont
un caractère plus élevé; nous énumérons les prin-
cipales : la politique d'annexion suivie depuis plu-
sieurs années par les représentants dans l'Inde de
l'honorable compagnie; le traitement injuste à l'é-
gard des femmes et des héritiers des rois et des
princes dépossédés; le manque de parole du gou-
vernement vis-à-vis de son armée à deux reprises
différentes; l'abaissement des Européens en faveur
de quelques classes privilégiées de natifs et de mu-
sulmans que le gouvernement voulait flatter afin
d'en obtenir des prêts; la tendance de la compa-
gnie à absorber les fortunes des rajahs et des nababs mi-
llionnaires; une fausse application de ce que le
gouvernement se complait à appeler une philan-
thropie, enfin, la licence de la presse, de la presse
indigène.

» J'indiquerai en terminant les mesures qu'il me
semblerait le plus convenable d'adopter; ce serait :

» L'envoi d'une force permanente de 50,000 Eu-
ropéens, dont 10,000 hommes de cavalerie, sur le
pied de la gendarmerie de France; le développe-
ment immédiat du système de voies ferrées et des
grandes routes. L'Inde, qui mesure 18,000 milles
de long sur 13,000 milles de large, n'a, depuis cent
ans, qu'un parcours de 930 milles en routes car-
rossables; l'abolition des places en faveur des natifs;
enfin, une police municipale bien organisée et res-
pectée.

« Ce n'est qu'à ces conditions que l'Inde me sem-
ble pouvoir être sauvée. »

Le *Moniteur* du Sénégal apporte d'intéressantes
nouvelles de cette colonie jusqu'au 11 août.

En voici les passages les plus importants :

Médine, 18 juillet. — Le gouverneur est arrivé
le 18, sous les murs de Médine avec environ 500
hommes dont une centaine de blancs, et en a chassé,
après un combat de quelques heures, l'armée d'Al-
Hadji, qui bloquait étroitement la place, réduite
à la dernière extrémité. Nous n'avons eu que cinq
hommes tués ou blessés dans cette affaire. L'en-
nemi a perdu une quarantaine d'hommes.

La place dégagée, les défenseurs, le comman-
dant Paul Holl en tête, se précipitèrent au-devant
de leurs libérateurs avec une joie qu'il est inutile
de décrire.

Mais quel spectacle navrant pour ces derniers!
Plus de 6,000 individus, en grande majorité
femmes et enfants, entassés, presque sans abri
et au milieu des immondices, dans un espace
de moins de 5,000 mètres carrés. Le fort, qui a 30
mètres de côté, en contenait plus de 300. La faim
se peignait sur tous les visages; depuis plus d'un
mois, on ne se nourrissait que de quelques pistaches
(arachides) et on n'avait pas de bois pour les
faire cuire. Les maladies ravageaient cette multi-
tude affamée, et pour achever le tableau, trois à
quatre cents cadavres ennemis dans un affreux état
de putréfaction, au pied même de l'enceinte, em-
pestaient l'air environnant.

L'ennemi ayant été repoussé hors de vue de la
place, toute la population sortit en toute hâte,
n'ayant pas assez d'expressions ni de gestes pour
témoigner sa reconnaissance au gouverneur, à ses
officiers et à ses troupes. Ceux qui ont assisté à un
pareil spectacle ne l'oublieront jamais.

Les femmes se précipitaient sur les moindres
morceaux de bois comme si c'eût été des objets
précieux; d'autres cueillaient et mangeaient de
l'herbe.

On se mit aussitôt à faire nettoyer les environs du
fort pour faire disparaître les causes d'infection qui
eussent pu devenir fatales, et à faire évacuer celui-
ci pour y installer les troupes.

Dans cette belle journée, chacun avait fait
preuve d'une ardeur admirable.

Médine, 23 juillet. — Un brillant combat a été
livré, le 23, à l'armée d'Al-Hadji réunie à une ar-
mée de secours qui lui arrivait du Fouta. Cette ar-
mée de secours n'est autre que la colonne de Tou-
couleurs du Fouta qui traversa le Bondou au com-
mencement du mois, fut entamée à Gabou, alla
ensuite passer la Falémé à Ndangan et entra le 20
dans Farabana qu'elle trouva abandonné. Le 22, elle
arrivait à Gondiourou, à deux lieues de Médine. Al-
Hadji, averti de son arrivée, envoya ses forces à leur
rencontre à Gondiourou, le 22 au soir. Le lende-
main matin, s'étant tous mis en marche, ils vin-
rent jusqu'au ravin qui est à trois quarts de lieue
de Médine, sur la route du Gondiourou pour se
rendre à Sabon-Siré.

La nouvelle de leur approche étant arrivée à Mé-
dine, le gouverneur sortit à la tête des forces peu
nombreuses qu'il avait gardées avec lui et dont 120
hommes avaient encore été distraits la veille pour
aller chercher des bœufs à Makhana.

La sortie ne se composait donc que d'une cin-
quantaine de soldats blancs, 1 obusier, 25 laptots,
100 ouvriers noirs du génie et 150 Khassonké ou
Bambara de Médine.

La rencontre eut lieu au ravin même, et les Tou-
couleurs défendirent vigoureusement la position;
mais ils ne purent résister à l'élan des nôtres entraî-
nés par l'exemple de leurs chefs. Nous coupâmes
en deux la ligne de bataille de l'ennemi, M. Bros-
sard avec ses laptots et M. Fajon avec ses ouvriers,
en rejetant une partie à gauche sur les contreforts
du mont Gondiourou, et M. Bellanger avec l'infan-
terie, en rejetant d'autres sur notre droite, tandis
que le plus grand nombre retrogradait par le col
où passe la route de Gondiourou.

Pendant l'ennemi était excessivement nom-
breux et son feu très-vif.

— Les nouvelles du bas du fleuve sont satisfai-
santes. Nos volontaires continuent à faire de temps
en temps sur les Maures d'importantes razzias.

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

La Rémédios respira; elle connaissait sa fille, elle
prévoyait quelque ruse de son génie pervers.

— Ramener Smarth! et pourquoi? demanda le comte.
— Pourquoi? répondit Juliette en traversant la chambre
d'un pas précipité et se plaçant devant la porte de sortie,
pourquoi? Parce que vous avez, vous, amiral, et vous,
Mam'zelle, commis un grand crime envers Dieu et cet
honnête homme.

Le comte bondit sur son siège, et son visage s'éclaira
d'une vive lumière.

— Smarth! Smarth! honnête homme! répéta-t-il à
mots interrompus. — Vous avez osé accuser un innocent
qui verserait pour vous la dernière goutte de son sang...
Ce n'est point Smarth qui empoisonnait les nègres des Ta-
marins et de Saint-Jean... Voilà, voilà l'empoisonneuse.

L'amiral et Nancy poussèrent un cri d'épouvante; Ju-
liette, le corps frémissant, les lèvres pâles, les yeux ar-
dents, tenait une main tendue vers la Rémédios, et la
désignait à l'horreur de ses maîtres. Dans cette attitude
dramatique et implacable, la jeune mulâtresse était d'une
idéale beauté; elle avait le geste que le peintre immortel
donne à l'ange accusateur au jour du jugement dernier.

La Rémédios se releva de toute sa hauteur en frisson-

nant, et s'appuyant au mur comme le serpent qui se ra-
masse et se redresse en sifflant, prêt à s'élaner sur son
ennemi. Rien de plus affreux que cet odieux visage terri-
fié par la colère. Jamais face de panthère prise au piège
et furieuse n'exprima, par de plus horribles contractions,
la rage féroce et la douleur.

Le comte d'abord stupéfait et muet de stupéfaction,
retrouva le premier la parole.

— Je m'en doutais! s'écria-t-il.... je suis un mi-
sérable!

Il n'en put dire davantage; de grosses larmes sillonnaient
ses joues. Nancy s'était instinctivement jetée dans
les bras de son père; tout son être frémissait.

La Rémédios ne disait pas mot; elle ne voulait pas
croire à la trahison de sa fille; elle attendait, et son cœur
soulevait sa gorge en bonds précipités.

— Oui, reprit Juliette, l'un de vos nègres est mort,
ce matin, foudroyé par le poison; vous avez accusé
Smarth, et les apparences le condamnaient. Ce citron
qu'il avait tiré de sa poche; c'est l'ongle de Médi qui l'a
empoisonné... Regardez, là... à sa main droite, l'ongle
du pouce... voyez comme il est jaune... Ne cache donc
pas ta main, montre-là... Tu as fendu l'écorce du citron,
tu as empoisonné ce pauvre nègre... n'ouvre pas la bou-
che pour mentir, car je tiens de toi-même cet aven mau-
dit. Allons, montre donc ta main! s'écria Juliette en se
précipitant sur la Rémédios qui voulut en vain résister au

bras puissant de sa fille... Tenez, voyez-vous le poison?
voyez-vous cette pâte jaunâtre? c'est du lait de mance-
nille... il suffit du quart de cette quantité pour tuer le
corps le plus vigoureux... Pauvre Smarth! Eh bien, ce nè-
gre enterré au moulin à eau, dans le parc aux moutons,
c'est elle qui l'a tué; Smarth lui a rendu les pieux de-
voirs; il a voulu cacher cette mort à son maître pour lui
épargner un nouveau chagrin; il a menti, le brave mate-
lot, pour sauver quelques larmes à son bienfaiteur. Ces
absences qu'il faisait la nuit, et dont le mystère vous a
semblé criminel, c'est la vertu qui en exigeait le secret...
Smarth conspirait depuis longtemps en faveur de la race
blanche, il allait à des assemblées de conjurés et ne voulait
pas vous compromettre, même en vous révélant ses espé-
rances... Médi savait cela, ou du moins le soupçonnait.
— Oh! mon Dieu! mon Dieu! murmura l'amiral, éparg-
nez-moi, laissez-moi vivre pour expier ma cruauté. —
Ainsi vous avez été d'une crédulité coupable, ainsi vous
avez été injustes, ingrats, barbares... Smarth est la
loyauté même... L'hypocrisie, le meurtre, la haine, la
lâcheté, le mensonge, le poison... voilà, voilà, aveugles
que vous êtes.

Le doigt vengeur de Juliette se posa sur le front de
la Rémédios avec une sorte de furie.

Le comte voulut s'élaner sur cette infâme créature,
Juliette le repoussa :

— Prenez garde, dit-elle, n'approchez pas... son

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 11 septembre. — Les commissaires de la Porte, de l'Angleterre et de l'Autriche ont adressé au caïmacam de Valachie, Ghika, des notes pour se plaindre de ce qu'il avait participé, en prêtant sa musique, à la manifestation unioniste qui a eu lieu le jour de la fête de la St-Napoléon. La *Presse d'Orient* annonce ces protestations, ce qui n'a pas empêché la ville de Ploiechte de décerner, le 18 août, à M. de Talleyrand une nouvelle et magnifique ovation.

Stockholm, samedi soir. — Les Chambres viennent de recevoir un message royal, relatif à la nomination du prince héréditaire comme régent. — *L'Aftonbladet* exprime l'opinion que cette disposition ne s'accorderait pas avec la loi fondamentale.

Stockholm, 12 septembre. Un supplément des *Tidningen*, contient un décret royal relatif à l'établissement d'un gouvernement provisoire pour l'administration des affaires publiques pendant la maladie du roi. — Havas.

EXTÉRIEUR.

HÉRAT. — On lit dans le *Pays* :

Une dépêche télégraphique a annoncé que des troubles avaient éclaté dans la ville d'Hérat aussitôt après le départ des troupes du Serdar Murad-Mirza. Des renseignements nouveaux, venus par la même voie, nous apprennent que ces troubles avaient un motif religieux et qu'ils étaient dirigés contre les musulmans de la secte des Chiïtes, qui sont, comme on le sait, sous la protection spéciale du souverain de la Perse, et qui se trouvent en minorité dans le Hérat.

On sait que c'est pour défendre ses coreligionnaires, conformément à sa politique séculaire, que la cour de Téhéran avait entrepris la guerre qui s'est terminée par le succès éclatant de ses armes; on sait qu'elle a exécuté le traité de paix avec la plus grande loyauté, malgré l'appréhension qu'elle avait de l'événement qui vient de se produire.

La même dépêche annonce qu'aux dernières dates, il régnait une grande fermentation parmi les tribus Afghanes du Ferrah et du Kandahar.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, le 2 septembre, à l'*Univers* :

« Les relations diplomatiques ont été rétablies dans la journée du 29 août, entre l'ambassade de France, les trois légations de Prusse, de Russie et de Sardaigne et la Porte, sans autre formalité que l'envoi d'une note officielle pour informer la Porte de cet événement.

« Cette note, de même que la circulaire adressée à cette occasion par les quatre représentants à leurs collègues du corps diplomatique, étaient d'une teneur identique, comme pour montrer à la Porte aussi bien qu'à l'Europe que, dans cette question des Principautés, les quatre puissances sont décidées à marcher d'accord jusqu'au bout. Le prince Vogoridès a objecté que le terme de quinze jours, qu'on lui a fixé pour faire réviser les listes électorales et procéder à de nouvelles élections, est de tout point et matériellement insuffisant. Il a demandé cinquante jours, on lui en a accordé trente-cinq. Si de nouvelles illégalités ne viennent pas en-

traver les opérations électorales qui se préparent, motiver de rechef les plaintes des commissions et causer une nouvelle perte de temps, on calcule que les Divans *ad hoc* pourront être enfin assemblés dans les premiers jours de novembre.

« L'ordre d'annuler les élections a été adressé au prince Vogoridès, non pas, comme je vous l'ai annoncé dernièrement, sous la forme d'un *hatti-schériff*, mais sous celle d'une simple dépêche télégraphique. Je ne crains pas de me démentir moi-même, l'orsqu'il s'agit de conserver à vos correspondances de Constantinople le caractère d'exactitude et de vérité qu'on leur a généralement reconnu jusqu'à présent. C'est dans ce même but que je vous disais, dans cette même lettre, que la dignité personnelle et l'amour-propre de M. de Prokesch et de lord Stratford devaient être à couvert, puisque leur conduite, en ce qui concerne surtout l'acte du 18 juillet, avait été approuvée par leurs gouvernements respectifs. Cela n'est pas exact. Lord Stratford ne s'est pas vanté d'une telle approbation. Quant à M. de Prokesch, il n'a eu que des regrets à recueillir de sa cour pour être allé aussi loin et avoir, par ce même acte du 18 juillet, pris une attitude si tranchée et par conséquent si compromettante pour une politique dont le caractère distinctif a toujours été une sage et prudente modération, une temporisation infatigable.

« Les lettres écrites au prince Vogoridès par différents personnages politiques, ses proches parents, et publiées par l'*Etoile du Danube*, sont parfaitement authentiques. Seulement les moyens mis en œuvre pour se les procurer ne sont pas des plus honorables. Le *Nord* dit que ces documents ont été *égarés*; c'est *volés* qu'il aurait dû dire.

« Ce n'est pas cinq millions, mais bien dix millions de piastres que le Sultan vient de donner à chacun de ses deux beaux-frères Méhémet-Ali-Pacha et Achmet-Pacha, comme indemnité pour les frais de noces de leurs fils, en tous vingt millions de piastres. Cette somme énorme a été empruntée à un banquier israélite autrichien, à raison de 35 pour 100 d'intérêt annuel. On voit que l'économie politique est encore une science fort arriérée à Constantinople. Cette nouvelle largesse du Sultan aurait d'ailleurs servi à réconcilier entre eux Reschid-Pacha et Méhémet-Ali, et à gagner au premier l'appui du second. S'il en est ainsi, les contribuables n'ont qu'à se féliciter hautement de l'usage qu'on a fait de leur argent en cette circonstance.

« Les protocoles de la commission européenne des Principautés, du n° VII au n° XIII, ne contiennent rien d'important. Il n'en est pas de même du protocole de la dernière séance, la quatorzième, qui montre que si la lutte a été vive à Constantinople, elle n'a pas été moins chaude dans le sein de la commission. — *Pour extrait* : BARRIER.

FAITS DIVERS.

La benzine est un liquide incolore, très-mobile, d'une odeur forte et empyreumatique, composé de carbone et d'hydrogène, qu'on obtient en distillant l'acide benzoïque avec un excès de chaux caustique. Jusqu'à présent on ne s'en est guère servi que pour enlever les taches, mais on vient de dé-

couvrir qu'à l'aide de cette substance on peut détruire instantanément le ciron de la gale.

Cette découverte est due au docteur Barth, médecin à Berstett. Ce médecin ayant observé que la benzine asphyxie immédiatement une mouche ou une puce, l'employa contre les poux, et son effet fut infailible.

Au bout d'une minute à peine, il a vu une tête de paysanne débarrassée d'un millier de ces parasites, sans qu'à la suite du médicament il y ait eu la moindre altération du cuir chevelu. Il eut le même succès sur les animaux, sans la moindre altération du poil.

Pour la gale, voici la manière de procéder : on fait préalablement froter les malades, assez fortement, avec un linge sec, et, lorsque la peau est rubéfiée par ce frottement, on y applique immédiatement la substance en question. Le contact de cette dernière donne lieu à une forte sensation de chaleur sur les endroits malades, mais la gale a complètement disparu. Ce remède est d'autant plus précieux que la benzine est très-commune dans les fabriques de produits chimiques et qu'elle est à très-bas prix dans le commerce de la droguerie.

— Une lettre adressée à la *Gazette de Savoie* par un notaire de Thonon contient une méthode pour obtenir deux récoltes de pommes de terre dans une année. Comme cette méthode peut être d'une grande utilité pour l'agriculture, nous croyons devoir reproduire la lettre qui la développe :

« Permettez-moi de vous faire part d'une expérience à laquelle je me suis livré cette année, dans le but d'obtenir deux récoltes successives de pommes de terre, la première dans le mois de juin, la seconde dans le mois d'août.

« Voici la méthode que j'ai employée :

« C'est sur les pommes de terre, *margolaines*, appelées aussi *quenelles*, que j'ai fait mon expérience. Le moyen est très-simple et ne coûte absolument que l'attente d'une récolte à l'autre.

« Il faut savoir que la reproduction de cette espèce a lieu autour d'une tige qui pivote perpendiculairement sans jeter presque aucune racine latérale; les tubercules se rangent autour de cette tige à une profondeur de quelques centimètres seulement. Après avoir examiné cette disposition, j'ai eu l'idée de creuser légèrement autour de chaque tige, en évitant autant que possible de l'endommager ou de changer sa position. J'ai pu prendre, dans cette dernière opération, cinq ou six tubercules à chaque tige; aujourd'hui, je viens d'en prendre encore autant; j'ai donc déjà une double récolte. Vous m'avez peut-être peu raisonnable, car j'en demande encore une troisième à deux tiges, qui seules ne sont pas sèches, sur une quarantaine que m'ont fournie mes petites récoltes.

« Si ma troisième expérience réussit, je me ferai un plaisir de vous en donner connaissance à la fin du mois de septembre. »

— M. Le Maout vient de publier, dans l'*Indicateur des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc, un nouveau Bulletin météorologique, à l'appui de son système, qui, comme on le sait, conclut que tous les *faits de guerre* un peu importants sont marqués par des modifications dans la masse aérienne: chutes d'eau, explosions d'orage, coups de foudre.

Comme il l'a fait pour la guerre de Crimée, M.

souffle tue; moi seule la connais et peux la défier. — Tu mens! s'écria enfin la Rémédios blanche de colère et frémissant sous le regard de sa fille comme le criminel sous le flambeau de la vérité qui l'éblouit. — Ah! je mens, reprit Juliette... viens donc, venez tous.

Et elle poussa du pied la porte de la chambre où étaient les plantes et les cages dont nous avons parlé.

— Venez, répéta-t-elle, entraînant Médi qui se tortait et se débattait pour la mordre. — Vous voyez cela, dit-elle, ce sont, presque toutes, des plantes vénéneuses; c'est là que votre fidèle servante prend ses poisons... Ces feuilles, ces fleurs, la moëlle de ces arbrisseaux, mélangés et savamment préparés, donnent une mort lente ou foudroyante, au gré du meurtrier... Regardez ces pauvres animaux... il est étrange de les voir réunis là, n'est-ce pas? ce ne sont pas des oiseaux de volière, des bêtes rares et jolies, mais tous sont connus pour avoir la vie dure, pour résister aux poisons vulgaires... Votre fidèle Médi fait sur eux des expériences... Elle essaie ici l'inférieur venin qu'ici même elle distille, et elle verse la mort à coup sûr autour d'elle lorsque ses expériences ont réussi. Voilà donc la bouche qui a calomnié Smarth, voilà la main qui a frappé Smarth. — Malheureuse! dit M^{me} de Cardonne, que t'avait-il donc fait? — Elle ment! répéta la Rémédios devenue calme tout-à-coup.

— Vous demandez ce que Smarth lui avait fait? reprit Juliette; je vais vous le dire. Ma mère vous hait, elle a

juré votre ruine à vous et au comte; mais, habile dans sa haine, elle a voulu vous faire mourir lentement pour savourer sa vengeance. Elle savait l'amitié du comte pour son vieux matelot, elle a voulu déshonorer Smarth, comptant sur la honte pour tuer Smarth, et sur le chagrin pour tuer l'amiral. Elle veut vous livrer, vous, mam'zelle Nancy, à l'un des goujats que l'on fouettait jadis sur cette habitation; elle veut que votre père assiste à cette dégradante infortune, et que votre humiliation lui porte le coup de grâce; elle veut s'unir à Toussaint pour assassiner tous les blancs qui, bientôt Débarqueront dans l'île; elle veut mettre le feu aux Tamarins et danser sur les débris de cette habitation où, depuis tant d'années, elle reçoit les bienfaits et l'hospitalité... Oh! l'odieux serpent!

Juliette, en achevant ces mots, poussa la Rémédios avec tant de violence, qu'elle alla tomber dans l'un des angles de la chambre.

— Seigneur! soyez béni! murmura Nancy. — Et cette femme, reprit Juliette, à qui vous avez eu l'imprudence de confier vos secrets, de confier le salut de votre fiancé... Si je ne m'étais trouvée là, c'en était fait de vous tous et de vos compatriotes... Heureusement l'esprit de Dieu est partout... partout, entends-tu, toi, qui as condamné Jérémie, toi qui n'as pas eu pitié des larmes et des prières de celui que j'adorais... toi qui l'as livré, toi qui m'as menti en chargeant un innocent de ton crime. — Moi! fit

la Rémédios éclairée. — Justice est faite, n'essaie plus de nouveaux mensonges, Jérémie sera vengé, tu es sa première victime, et il y en aura bien d'autres. Amiral, il faut courir après Smarth et le ramener... le pauvre matelot pourrait céder au dégoût, au chagrin, et se précipiter dans quelque ravine; il faut vous assurer de cette femme... Elle mérite la mort, mais je ne peux pas conseiller votre justice, car cette malheureuse est ma mère... Enfermez-la, faites-la attacher... Si elle vous échappait d'ici à quelques jours, tous mes efforts pour vous être utile, à vous et aux vôtres, seraient impuissants... Voyez plutôt la joie que ces mots font briller dans les yeux de l'empoisonneuse.

La Rémédios avait souri, en effet; elle s'était vue libre; un rayon d'espérance avait traversé son esprit avec l'impétuosité de l'éclair précurseur de la foudre, et Juliette avait pénétré ses desseins; mais la capresse reprit rapidement son masque; le comte et Nancy, en la regardant, la trouvèrent froide, indifférente, jouant l'innocence et la candeur.

Le comte s'approcha d'une fenêtre et cria :

— Holà! quelqu'un d'en bas...

Plusieurs nègres se montrèrent.

— Antoine et Damas, continua l'amiral, montez-moi un paquet de cordes et de bonnes cordes, dépêchez. — Et dites à Jean de seller deux chevaux, ajouta M^{me} de Cardonne se penchant à la fenêtre : un pour lui, un

Le Maout veut établir, par la concordance des dates, qu'il ne s'est pas passé dans les Indes un fait de guerre sans que Saint-Brienc n'ait eu le même jour sa pluie ou son orage.

Nous espérons bien que M. Le Maout s'est empressé de reproduire dans son journal la recette que nous avons publiée contre les rhumes de cerveau. C'est un grand service à rendre aux habitants d'un pays si mouillé.

Pas un coup de canon ne se tire sur le globe sans qu'il ait son retentissement dans cet humide Saint-Brienc. Le vendredi 26 septembre dernier, un vapeur français arrivé à Touranne (Cochinchine septentrionale), bombarde trois fois sur rade. Savez-vous ce qui est résulté de ce fait de guerre? Une tempête s'est déclarée à huit heures du soir à Saint-Brienc.

Tous les engagements de la Kabylie, la tentative d'insurrection en Italie ont été marqués par des perturbations aériennes.

Il ne faut pas s'aveugler sur le côté utile du système de M. Le Maout. Si son dernier Bulletin avait paru un peu plus tôt, les habitants des campagnes en auraient pu tirer un grand parti par les temps de sécheresse que nous avons traversés.

En effet, un correspondant de Châtaudren, qui suit avec intérêt les observations météorologiques de M. Le Maout, écrit de cette petite ville, voisine de Saint-Brienc, que le tir au fusil y avait eu lieu le 11 de ce mois, on a tiré, pendant quatre heures et demie, environ 150 coups de fusil. A peine le tir était-il terminé qu'une pluie abondante est tombée pendant une demi-heure.

Nous pensons bien que les cultivateurs mettront à profit la leçon qui ressort de cette expérience. Quand leurs blés sécheront sur plante, quand leurs pommes de terre mourront de soif, quand leurs vignes voudront mettre de l'eau dans leur vin, la garde nationale ou les habitants n'auront qu'à se réunir et à tirer une quantité de coups de fusil en rapport avec la somme d'eau qu'ils voudront obtenir. Les communes pourraient même demander l'autorisation de posséder quelques canons pour s'en servir dans la circonstance.

Nous ne faisons que constater des faits qui sont le résultat des patientes études de M. Le Maout, dont le système semble découvrir chaque jour de nouvelles voies... d'eau.

CHRONIQUE LOCALE.

Vendredi dernier, un crime épouvantable a été commis dans la commune de Vivy, sur le fermier de la Présaye.

Des maraudeurs s'étaient introduits dans ses champs et pillaient ses récoltes. — Il court à eux, les poursuit jusqu'au bord de l'Authion; là, les pillards détachent un bateau et se hâtent de mettre la rivière entre eux et le fermier. Celui-ci apostrophait sans doute les fuyards un peu durement, quand un de ces malfaiteurs, resté sur la rive, s'arma d'un bâton, et en asséna un coup des plus violents sur la tempe du pauvre fermier qui tombe mort à l'instant. Le coupable est sous les verrous.

Un phénomène de végétation attire l'attention des horticulteurs de notre ville. Un jeune cerisier

pour moi. — Pourquoi faire? demanda le comte. — Je veux moi-même courir après Smarth, mon père; mieux que pas un je le trouverai, car autant que vous je tiens à le ramener. — Il doit être retourné à Saint-Jean, dit Juliette; le bon matelot, s'il ne s'est pas tué, se sera réfugié sur ce domaine pour être encore chez vous à votre insu. — Eh bien, oui, ma fille, c'est une bonne idée; ta vue consolera tout d'abord mon vieux Smarth, tu lui demanderas pardon pour moi... il ne te résistera pas...

Les deux nègres appelés par le comte entrèrent. — Attachez cette misérable! s'écria l'amiral en montrant la Rémédios.

Les nègres regardèrent leur maître avec étonnement et ne bougèrent pas.

— M'entendez-vous? attachez l'empoisonneuse de Jean-Pierre, Judith, Thomas... Liez-lui les pieds, les mains.

Les nègres poussèrent un même cri de fureur et se jetèrent sur la capresse avec rage. La Rémédios demeura timpassible et muette; elle ne proféra ni un soupir, ni une plainte; son visage jaune et défait ne trahit aucune douleur, elle se livra d'elle-même aux brutales étreintes de ces deux hommes qui meurtrirent ses jambes et ses poignets.

— Est-ce bien solide? demanda le comte examinant les nœuds. — Si elle est sorcière, elle sortira de là, répondit l'un des nègres; autrement, je l'en défie.

En effet, la Rémédios était attachée de main de mai-

est en fleurs pour la seconde fois; les touffes sont aussi belles, aussi épanouies que celles du printemps.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, le Tarif spécial ci-après :

Transports à petite vitesse.

TARIF SPÉCIAL

POUR LE TRANSPORT DES SUCRES BRUTS.

LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION.	PRIX par 1,000 kil. sans frais de manutention.
De PARIS (IVRY) à } NANTES (gare princi- pale ou maritime). 30 fr. »	

CONDITIONS DU PRÉSENT TARIF.

Pour jouir du présent Tarif, les Expéditeurs doivent prendre, vis-à-vis de la Compagnie, et pour un an, l'engagement de lui remettre la totalité de leurs expéditions de Sucres bruts.

Les Taxes seront appliquées suivant le Tarif général de la Compagnie, et devront être acquittées à l'enlèvement de la marchandise.

La différence entre la Taxe appliquée et la Taxe réduite résultant du présent Tarif, sera remboursée annuellement à l'Expéditeur par voie de détaxe, sur la production des lettres de voiture acquittées. Ce remboursement n'aura lieu, toutefois, qu'autant que l'Expéditeur aura satisfait à l'engagement pris par lui de remettre à la Compagnie la totalité de ses expéditions.

Les expéditions doivent avoir lieu par chargement complet de wagons, c'est-à-dire peser 5,000 kilogrammes au minimum.

L'expédition de la marchandise aura lieu dans les cinq jours qui suivront la remise à la gare.

Les délais de transport seront calculés conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1856.

Les transports seront faits sans garantie de la Compagnie pour les avaries de route.

L'application du présent Tarif spécial reste d'ailleurs soumise aux conditions du Tarif général de la Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Pays* annonce, d'après une lettre de Londres du 12, que le Conseil supérieur de la Compagnie des Indes venait de décider l'envoi à Calcutta d'un nouveau corps de troupes de 6,000 hommes qui prendra la voie d'Alexandrie et de Suez.

On lit dans le *Pays* :

Nous avons des nouvelles du Canada du 2 août. A cette date, il régnait une grande fermentation parmi les régiments anglais qui venaient de recevoir l'ordre de partir pour l'Inde. A la suite de cet ordre, des désertions nombreuses avaient eu lieu. Les déserteurs s'étaient réfugiés sur le territoire américain.

Une dépêche de Tunis, en date du 10 septembre, annonce que le Bey a octroyé les avantages suivants :

L'établissement de tribunaux criminels, de commerce mixte; liberté entière du commerce; liberté de l'industrie; droit de propriété; respect des per-

tre. Une corde goudronnée serrait ses poignets et les liait à son cou, fixait les articulations à la ceinture, et enveloppait les chevilles de nœuds puissants.

— Les chevaux sont prêts, Mam'zelle, dit un nègre à travers la porte entre-bâillée. — Adieu, père, adieu, je pars, faites bonne garde, s'écria Nancy... Quant à vous, Juliette, comptez sur ma reconnaissance. — Je pars avec vous, Mam'zelle, je veux vous aider dans vos recherches. — Venez donc.

Nancy et Juliette sortirent en toute hâte. L'amiral renvoya les nègres, ferma la porte de la chambre, prit un siège, s'assit en face de la Rémédios, et lui dit :

— A nous deux; comme tu n'es pour moi qu'une chenille, je peux t'écraser, hein? — Faites votre volonté, maître, répondit la capresse d'une voix doucereuse. — Je vais donc t'écraser, monstre sans nom, t'écraser, entends-tu?

A l'accent de fureur du comte, la Rémédios comprit que c'en était fait d'elle; son visage odieux prit une teinte cadavéreuse; elle eut froid jusque dans les os, et ses dents claquèrent comme celles de la couleuvre surprise par un ennemi qu'elle ne peut vaincre ni éviter.

(La suite au prochain numéro.)

sonnes et des propriétés; égalité devant la loi; égalité devant l'impôt; conscription et limite du temps de service; liberté des cultes. (Le Pays.)

Londres, 13 septembre. (Dépêche officielle.)

Delhi, 27 juillet. — Le siège marche lentement, les renforts arrivent. Le général Wilson a remplacé le général Reed, malade. La garnison d'Agra tient ferme. Le général Havelock a battu les rebelles, le 30 juillet, leur enlevant presque tous leurs canons; il devait arriver le 31 à Lucknow. Des rebelles en marche de Sealkote sur Delhi ont été anéantis par Nicholson.

A Dinapour, quatre régiments qui s'étaient mutinés, ont été attaqués par les Européens qui ont tué 800 hommes à Kolapore. Un régiment de Bombay qui s'est révolté doit être, dit-on, licencié. La colonne Stewart est arrivée à Indore.

Dans la présidence de Bombay, a été découverte une conspiration mahométane, l'ex-rajah de Sattara et d'autres personnes ont été arrêtés. Des renforts de Maurice sont arrivés à Bombay. Sir Colin Campbell est arrivé à Calcutta. Le *Bombay Times* considère l'ensemble des nouvelles comme satisfaisant. — Havas.

Paris, lundi 14 septembre 1857.

Ce matin à 6 heures, quelques instants après le tirage du *Moniteur* et au moment où les plieuses et les chefs de départ se disposaient à partir, les plieuses ont aperçu à travers un carreau donnant sur la composition, un assez vive lumière, c'était cette composition, vaste atelier, qui déjà était en feu.

Les cris d'alarme ayant été entendus, en un instant les pompiers sont tous arrivés avec des sergents de ville et la garde de Paris. — Aussitôt le feu a été vigoureusement attaqué, mais déjà il avait pris des proportions très-considérables; cependant vers neuf heures et demie on en était maître, à midi il était éteint. Le dommage est très-important.

La composition, les collections, une partie de la rédaction, les ateliers accessoires, une partie de l'imprimerie, la bibliothèque et la comptabilité, tout a été la proie des flammes.

L'édition du journal composée cette nuit a pu être distribuée. — Demain matin, le journal paraîtra comme d'habitude, M. Turgan, directeur du journal, a installé la composition dans la maison n° 14, rue de Lille. — Les bâtiments et le matériel étaient assurés. — Havas.

Le dernier numéro du *Monde illustré* contient les gravures et les articles suivants.

TEXTE. Courrier du Rhin, par André. — Chemin de fer Victor-Emmanuel, par Delaunay. — Un nouveau Moïse, par L. Renard. — Les Courses sur la Tamise, par D. — Sciences, beaux-arts et travaux publics, par Ch. d'Argé. — Camp de Châlons, par Mongin. — Courrier des Pyrénées, par Achille Jubinal. — Population des environs de Paris, par J. Baissas. — Inauguration du canal de Caen à la mer, par Fulgence Girard. — Paris inconnu : les Tapis verts, par Edouard Gourdon. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Fabrique d'indiennes des frères Prochorows, à Moscou, par Jules de Lamarque. — Feuilletton : *la Voix du sang*, par Louis Ulbach.

GRAVURES. Inauguration du chemin de fer Victor-Emmanuel; réception de S. M. le roi de Sardaigne et de S. A. I. le prince Napoléon à la gare de Saint-Jean de Maurienne. — Arrivée de S. M. Victor-Emmanuel et de S. A. I. le prince Napoléon à Coloz; pose de la première pierre du pont sur le Rhône. — Un nouveau Moïse : enfant nouveau-né recueilli à la mer par les mousses de la frégate-école *la Thétis*. — Courses sur la Tamise : les Jockeys de rivière. — Tente de S. M. l'Empereur au camp de Châlons. — Insurrection des Indes : vue d'Agra; désarmement des cipayes. — Les Environs de Paris : Fêtes de Saint-Cloud. — Inauguration du canal de Caen à la mer. — Salon de 1857 : Un dimanche au Val, à Saint-Germain-en-Laye (n° 719), par M. Delestre. — Salon de 1857 : Premier débat de Lesneur (n° 753), par M. Laurent Detouche. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 3 au 10 septembre.

Le marché se montre obstinément rebelle aux avertissements les plus sensés, aux réflexions les plus justes sur la situation présente. Chacun sent, en y réfléchissant de près, en sondant consciencieusement le fort et le faible des événements, que l'atonie actuelle va à l'encontre de tous les progrès industriels et financiers que nous voyons s'accomplir tous les jours; et cependant chacun a sa part de responsabilité dans l' inexplicable défaillance qui persiste à peser sur les affaires.

Nous avons vu la liquidation se faire sans incident et sans apporter aucune modification dans la physiologie du marché. Mais, dès le lendemain, il a commencé à présenter les symptômes d'une faiblesse plus grande. La

rente 3 0/0 qui, grâce à un report de 25 à 30 cent., s'était relevée au-dessus de 67 fr., n'a pu se maintenir à ce prix, et, faute de demandes suffisantes, est tombée à 66 90, perdant ainsi son report dès le troisième jour du mois.

La baisse a été beaucoup plus forte sur les chemins de fer, soit parce que ces valeurs ont subi le contre-coup de la panique qui a entraîné le Crédit mobilier, soit parce que l'amélioration signalée depuis quinze jours dans les recettes s'est arrêtée cette semaine pour faire place à une regrettable diminution, soit enfin parce que le moment approche où l'impôt sur les valeurs mobilières va recevoir son application. Cette dernière considération a amené des ventes de titres, et par suite une baisse beaucoup plus sérieuse que celle qui s'était produite jusque-là.

Les valeurs patronnées par le Crédit mobilier ont été le plus fortement atteintes, ainsi qu'on devait s'y attendre. La spéculation à la baisse, dirigée contre cette société, ne devait pas épargner les compagnies qu'elle protège. Le Midi, les Chemins autrichiens ont donc ouvert la voie rétrograde pour les actions de chemins de fer.

Une fois le mouvement lancé, il a pris une force irrésistible. L'Orléans est tombé à 4,563, le Nord à 850,

l'Ouest à 603. Les meilleures valeurs ont suivi le courant. Les actions nouvelles de la Compagnie des Ardennes étaient seules en opposition avec cette panique; on les recherchait avec empressement à 500 fr. ainsi que les actions et obligations de Béziers qui étaient demandées.

Il devient presque superflu de parler du marché industriel. Les affaires y sont de plus en plus limitées. Nous aurons tout dit quand nous aurons mentionné les actions de la Caisse de l'Industrie cotées à 140. Les actions de la Compagnie centrale du Gaz, trouvent aussi quelques preneurs.

On offre continuellement les Petites Voitures à 62 50 et 63 75. Le nouveau tarif excite de vives réclamations dans le public et paraît ne pas tenir tout ce qu'on s'en était promis. — A. Duport.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 66 70.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 91 00

BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 66 45

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 90 75.

Marché de Saumur du 12 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.) 17 48	Graine de luzerne	80 —
2 ^e qualité, de 74 k. 16 80	— de colza	05 —
Seigle	— de lin	72 50
Orge	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	(l'hectolitre)	—
Fèves	— cassées (50 k.) 120 —	
Pois blancs	Vin rouge des Cot.,	
— rouges	compris le fût,	
— verts	1 ^{er} choix 1856. 130 —	
Cire jaune (50 kil)	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin. 80 —	3 ^e — (b) —	100 —
— de chenevis	— de Chinon	100 —
— de lin	— de Bourgueil	130 —
Paille hors barrière. (a) 25 15	Vin blanc des Cot.,	
Foin	1 ^{re} qualité 1856	—
Luzerne	2 ^e — (b) —	90 —
Graine de trèfle	3 ^e — (b) —	30 —

(a) Prix de l'administration militaire.

(b) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le samedi 26 septembre 1857, à l'heure de midi,

LA COUPE

DU PARC DE VERRYE,

Dite la HAUTE-GARENNE, et ce qui reste à exploiter de la coupe de l'an dernier; le tout contenant environ 7 hectares.

On VENDRA, en même temps, quelques lots marqués et non exploités dans la coupe de l'an dernier, savoir: 15 lots dans le 1^{er} front; 18 lots dans le second front; 17 lots dans le troisième front.

Le garde se trouvera tous les jours dans la coupe, de 10 heures à 2 heures, pour la faire visiter. (520)

A VENDRE

En totalité ou en deux lots,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le Mercredi 30 septembre 1857, à l'heure de midi,

LA MAISON,

De feu M. BERTHELOT-COUSCHER, Dernièrement occupée par M. Latouche Située à Saumur, rue St-Nicolas,

Et composée comme suit:

Un porche; à droite du porche une boutique, arrière-boutique, chambre au premier et au second étage, grenier et cave, joignant à l'ouest la maison Jouanneau;

A gauche du porche, et joignant à l'est la maison de M. Dézé, magasin au rez-de-chaussée, cuisine, remise, écurie, salon, salle à manger et chambres à coucher au premier étage; plusieurs chambres à coucher au second étage, greniers, caves et cour.

Cette maison, qui comporte une façade de 15 mètres 50 centimètres, pourra être divisée et vendue en deux lots, dont le premier aura en façade 8 mètres, et le second 7 mètres 50 centimètres. (521)

M^{lle} AUGUSTINE BERGAULT, demeurant à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 15, reçue à l'Académie de Rennes, pour l'enseignement des jeunes demoiselles, se propose de donner des leçons tant en sa demeure qu'à domicile. Elle fera tout son possible pour mériter la bienveillance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (522)

A VENDRE

Pour cause de santé,

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, à Montrenil-Bellay, arrondissement de Saumur, produisant de 8 à 9 mille francs.

Pour en traiter, s'adresser à M. BRY, propriétaire aux Rosiers. (480)

Étude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

BELLE VENTE

MOBILIÈRE.

Le mercredi 16 septembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans l'ancienne maison de M^{lle} FREMON, rue du Temple, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Secrétaires, commodes, lits, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, belle table de salon, consoles, étagère de salle à manger, table de jeu, chaises, fauteuils et chauffeuses garnis, table antique, statuettes et objets de fantaisie, gravures encadrées, une magnifique tapisserie peinte sur toile et parfaitement conservée, époque Louis XIV, un thé et un café en porcelaine dorée, verre-d'eau, etc., couettes, matelas, linge, bons vins vieux rouges en bouteilles, bouteilles vides, bois de chauffage, belle batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Trois FERMES et trois CLOSERIES en un seul tenant, situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et Chevigné, à 2 kilomètres de Baugé, entre les routes de La Flèche et du Lude, contenant environ cent trente-deux hectares.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e GABEAU, notaire, et, pour traiter, à M. BRY, propriétaire, aux Rosiers. (511)

A CÉDER

Dans une ville de 30,000 âmes et à 14 myriamètres de Saumur, un MAGASIN DE MODES bien achalandé,

ET A VENDRE

Une MAISON, avec jardin, Basse-He, à Saumur; pour le 1^{er} article, toute facilité de paiement, pour le 2^e article les conditions seront avantageuses.

S'adresser à M. RIMBAULT, Grand'Rue, n° 52, à Saumur. (510)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, est transférée même rue, n° 3. (379)

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 21 septembre 1857, à l'heure de midi,

DEUX MAISONS,

Appartenant à M. FROMAGEAU, architecte:

La première, située à Saumur, rue de la levée d'Enceinte, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, bûcher, plusieurs chambres à coucher, grenier, jardin, et joignant d'un côté M^{me} veuve Prax, d'autre côté M^{lle} Augustine Latrau.

La seconde, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, consistant en salle à manger, cuisine et cabinet au rez-de-chaussée, chambre et cabinet au 1^{er} étage, grenier, jardin, écurie et remise, joignant d'un côté la maison de M^{me} veuve Piquet, d'autre côté les servitudes de la maison occupée par M. Leroux.

La maison de la levée d'Enceinte sera mise à prix à 9,000 fr. 9,000 fr.

Celle de la petite rue Beaurepaire à 6,500 fr. 6,500 fr.

Une seule enchère adjugera. (502)

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

Fabrique et Vente en Gros de S. Ouenin, 22, rue de la République, 22, Saumur.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pales couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 131. — 4 fr. la Boîte.

chez JOZEAU, ph., 49, rue de la République, 49, Saumur.

A VENDRE

TROIS CHIENS COURANTS, dont un harleur. — Age 4 ans. — Taille 0,60 centimètres.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES, Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean. PRIX DU POT: 5 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pécher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES

SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR, 40

PARIS. GUÉRISON INFALLIBLE RADICALE. Approuvée par la FACULTÉ DE PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS. Pour la GUÉRISON PÉREMANENTE de QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS. VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix: 4 fr. Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (409)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT complet au 1^{er}, maison SAILLAN, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. CORNILLEAU, charcutier, même maison.